



## Extrait du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	08/03/2025
<b>Date d’Affichage</b>	08/03/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>14</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>11</b>

### Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LÉBOUC, Mr Nicolas MARTINAIS.

### Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC, Mr Patrick DEMARQUET.

### Absents :

Mr Boris BOYAVAL

N°034-2025

### Devenir du poste de deuxième adjoint sans délégation

Monsieur le Maire présente la situation actuelle après le retrait des délégations à Monsieur DEMARQUET.

Conformément au dernier alinéa de l'article L2122-18 du CGCT, il sollicite les membres présents du Conseil Municipal sur :

- le maintien de Monsieur DEMARQUET dans le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint,
- le maintien ou la diminution du nombre d'adjoint.

Après échanges, il est décidé de proposer le non-maintien de Monsieur DEMARQUET dans le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint et de réduire à 3 le nombre d'adjoints.

Les missions à répartir seraient affectées à certains membres du Bureau municipal de la façon suivante :

Monsieur Le Maire	L'Urbanisme, l'Environnement et l'Économie
Madame PENDRIGH	Les Commissions thématiques à l'intercommunalité – Commerces
Madame GARNIER	Les Finances
Madame BARBELETTE	Les Ressources Humaines et les Oeuvres Sociales
Monsieur PETITPAS	l'Habitat

De plus, à la lecture des propositions de répartitions des indemnités, l'enveloppe des indemnités en fonction des nouvelles délégations.

Situation au 01/01/2025

Montant de référence 4110,52  
5302,57  
=(4110,52\*51,6%)+(4\*4110,52\*19,8%)+(3\*4110,52\*6%)

janv-25		
Philipot André	50,00%	2055,26
Pendrigh Colette	15,00%	616,58
Demarquet Patrick	15,00%	616,58
Garnier Stéphanie	13,00%	534,37
Lan Christian	13,00%	534,37
Barbelette Madeleine	5,00%	205,53
Petitpas Didier	5,00%	205,53
Coupé Sylvie	5,00%	205,53
	<b>121,00%</b>	<b>4973,75</b>

Elus	Nbre	montant référence	% maximum	montant
Maire	1	4110,52	51,60%	2121,03
Adjoints	4	4110,52	19,80%	3255,53
Délégués	3	4110,52	6,00%	739,89
				6116,45

Situation avec non-maintien de Monsieur DEMARQUET au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint

5302,57  
=(4110,52\*51,6%)+(3\*4110,52\*19,8%)+(3\*4110,52\*6%)

Etude		
Philipot André	51,50%	2116,92
Pendrigh Colette	15,50%	637,13
Garnier Stéphanie	15,50%	637,13
Lan Christian	13,00%	534,37
Barbelette Madeleine	6,00%	246,63
Petitpas Didier	6,00%	246,63
Coupé Sylvie	5,00%	205,53
	<b>112,50%</b>	<b>4624,34</b>

Elus	Nbre	montant référence	% maximum	montant
Maire	1	4110,52	51,60%	2121,03
Adjoints	3	4110,52	19,80%	2441,65
Délégués	3	4110,52	6,00%	739,89
				5302,57

En fonction de la décision, le tableau du Conseil Municipal serait :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM et Prénom
Maire	M.	PHILIPOT André
Première adjointe	Mme	PENDRIGH Colette
Deuxième adjointe	Mme	GARNIER Stéphanie
Troisième adjoint	M.	LAN Christian
Conseiller municipal	M.	LEBOUC Michel
Conseiller municipal	M.	PETITPAS Didier
Conseillère municipale	Mme	BARBELETTE Madeleine
Conseiller municipal	M.	DEMARQUET Patrick
Conseillère municipale	Mme	COUPÉ Sylvie
Conseiller municipal	M.	MONTEBAULT Bertrand
Conseillère municipale	Mme	SALIOT Laëticia
Conseiller municipal	M.	BOYAVAL Boris
Conseiller municipal	M.	MARTINAIS Nicolas
Conseiller municipal	M.	PRUNIER Anthony

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les points échangés ci-dessus.  
Monsieur LAN ne souhaite pas prendre part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour :**

- **De SUPPRIMER** le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint
- **De REDUIRE** le nombre d'adjoints à 3 personnes
- **De FIXER** les indemnités de fonction suivant la répartition n°2. Celles-ci étant inférieures à l'enveloppe globale autorisée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 035-213501380-20250313-D034\_2025-DE